X-13...

MESURES DE PRECAUTION
A PRENDRE
POUR LA SOUDURE AUTOGENE

Le 17 juillet dernier, le Conseil départemental d'hygiène formulait son avis sur les mesures de précaution à prendre, dans les établissements classés comme dangereux, pour la soudure autogène des métaux.

Un certain nombre d'observations ayant été faites par les intéressés, le préfet les a transmises au Conseil départemental d'hygiène, qui, dans sa séance du 4 décembre, a maintenu ses décisions avec de légères modifications.

1° L'emploi des bouteilles contenant des gaz comprimés pour la soudure autogène et le découpage des métaux ne pourra avoir lieu qu'à l'air libre ou dans les locaux non surmontés d'étages habités ;

2° Avant la mise en service de chaque bouteille, celle-ci sera placée dans une fosse dont les parois seront protégées par des baltens en bois. Seule la calotte de la bouteille pourra dépasser le niveau du sol ;

3° Au cas où il serait impossible de pratiquer une fosse, la bouteille en usage devra être pourvue d'un dispositif de protection permettant l'arrêt des éclats provenant d'une rupture violente ainsi que le libre dégagement des gaz décomprimés brusquement ;

4° Les bouteilles seront placées à au moins cinq mètres de tout foyer, soit pendant qu'elles sont en vidange, soit avant ;

5° Elles devront porter très lisiblement les indications ci-après :

a) Date de leur mise en service ;

b) Pression à laquelle elles ont été soumises à l'essai ;

c) Date du dernier essai ;

6° Il est interdit d'employer une source vive de chaleur pour faciliter l'ouverture de la valve lorsqu'on éprouve des difficultés pour faire cette opération (Cette ouverture peut s'exécuter facilement et dans des conditions qui permettent une marche progressive à l'issue du gaz, au moyen d'un outil qu'on rencontre dans tous les ateliers et qu'on nomme « Tourne-à-gauche ».

7° Il est interdit de faire usage de lubréfiants gras pour le graissage des robinets de l'appareil de détente servant aux tubes contenant de l'oxigène (Ce graissage se fait très bien avec de la glycérine ou de l'eau de savon).

8° Dans les postes à acétylène avec production de ce gaz par les méthodes ordinaires, il sera établi entre le poste de soudure et l'appareil de production du gaz, un dispositif susceptible de s'opposer au retour du gaz, du chalumeau dans le générateur d'acétylène ;

9° Il est recommandé de placer un mélangeur des gaz dans les postes oxhydriques, entre les bouteilles et le chalumeau, et de laisser une distance d'au moins trois mètres entre l'endroit où se fera la soudure, ou le découpage et la calotte de la bouteille.

De plus, le ministre du commerce et de l'industrie et le préfet invitent les maires des communes à faire appliquer les mêmes mesures de précaution dans les établissements non classés comme dangereux.

JEU DE DAMES

PROBLEME 226, par X..

Noirs : 8 pions

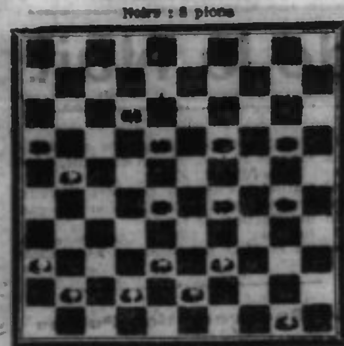

Blancs : 8 pions

Les Blancs commencent et gagnent.

Un charmant petit problème (De Avondpost, 's-Gravenhage, 24-1-12).

PROBLEME 227, par BERNA

Noirs : 9 pions, 1 dame

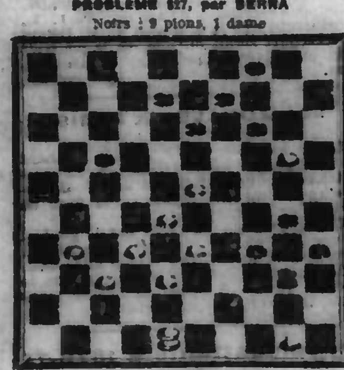

Blancs : 9 pions, 1 dame.

Les Blancs commencent et gagnent.

Un intéressant problème de J. Berna, à Monaco (Echo de Paris, n° 3078, 11-6-06) ; Solution très cachée.

PROBLEME 225, par G. D.

Noirs : 9 pions, 1 dame

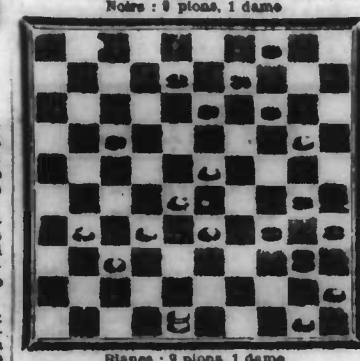

Blancs : 9 pions, 1 dame

Les Blancs commencent et gagnent.

Ce problème inédit de G. D., à Lille, ne diffère du précédent que par le passage du pion 38 à la case 45. Cette minime modification suffit pourtant pour amener une solution complètement différente, moins jolie toutefois que celle du problémiste monégasque.

Solution du problème 221

En attendant la solution analytique complète (L. de Millerel), trop longue pour être donnée aujourd'hui, l'on trouvera ci-après la variante principale, sur laquelle pourront s'exercer tous les bons solutionnistes.

B. 3.20 — 20.24 — 24.2 — 2.7 — 7.16 — 16.49 — 25.20 — 20.24 ! — 24.15 ! — 49.16 — 18.2 — 2.24 ! — 24.29 — 29.1 — 15.29 — 29.40 ! — 41.37 46.50 !

N. 1.45 — 45.1 — 1.6 — 6.1 — 1.6 — 6.1 — 1.45 — 45.1 — 1.45 — 45.1 — 1.45 — 45.50 — 50.45 — 45.50 — 50.6 — 25.44 — 5.41

ECHECS

Problème 31, par S. LOYD

Blancs : R , 2 TD, D , 6 CD, P , 5 FD ;
Noirs : R , 5 TD, P , 4 CD.
Mat en trois coups.

Un superbe problème du célèbre compositeur américain Sam Loyd (Journal de Rouen, n° 285, 1908).

Solution du problème 30

1 D . 3 CR !! — F . 7 FD
2 D . 8 CR ! — F joue (sauf à 6 D)
3 D . 8 TD + — Mat.

2 .... — F . 6 D
3 D . 8 TD + — Mat.

2 .... — R . 3 TD
3 D . 8 TD + — Mat.

2 .... — R . 5 TD
3 D . 8 TD + — Mat.

1 .... — F . 6 FR
2 D . 8 CR — F joue
3 D . 8 TD + — Mat.

2 .... — R . 5 TD
3 D . 8 TD + — Mat.

2 .... — R . 3 TD
3 D . 8 TD + — Mat.

1 .... — F . 6 CD
2 D × P + — R . 5 TD
3 D . 7 TD + — Mat.

2 .... — R . 3 TD
3 D . 5 CD + — Mat.

1 .... — F . 9 TD
2 D × P + — R . 3 TD
3 D . 6 CD + — Mat.

1 .... — R . 3 TD
2 D × P — F joue
3 D . 6 CD + — Mat.

1 .... — R . 5 TD
2 D . 3 FD — F joue
3 D . 4 CD + — Mat.

A cette solution que nous avons voulu détailler pour les débutants, nous ajouterons les appréciations suivantes du journal rouennais :

Ce problème a enthousiasmé la plupart de nos correspondants, et à bon droit : « La première variante est une véritable trouvaille ! Comment imaginer autant de variantes avec aussi peu de pièces ! »

« Très joli problème pour le peu de pièces en jeu ! »

» Quelle richesse de variantes pour un aussi petit nombre de pièces ! C'est du reste la caractéristique de l'auteur ».

« Une merveille de simplicité ! Quelle justesse dans les manœuvres de la Dame ! Et comme le jeu du Fou donne des variantes jolies et inattendues ! »

LISTE DES COMMUNES BELGES

pour lesquelles l'affranchissement des lettres, en France, n'est que de

dix centimes au DÉPART DE LILLE

Aelbeke, Anseroeul, Antoing, Bailleul, Bavichove, Becelaere, Bellen, Belleghem, Beveren, Bisseghem, Blandain, Bleharies, Calonne, Celles, Chercq, Comines, Courtrai, Coyghem, Cuerne, Dadizeele, Dranoutre, Dottignies, Escanaffles, Era, Espiennes, Esplechin, Esquelmes, Estambourg, Estampuis, Evregnies, Froidmont, Fontenoy, Froyennes, Gemaix, Gheluwe, La Glanerie, Guegnies, Gullegheim, Harlebeke, Havinnes, Heerstert, Helchin, Hérinnes-les-P., Herseaux, Heule, Hilchim, Hallain, Hooglede, Houthem-les-Y., Howardries, Hulste, Jollain, Kain, Kemmel, Lamain, La Plaigne, Lauwe, Ledeghem, Leers, Lendelede, Lesdain, Locre, Luignes, Marck, Marquain, Moubray, Melles, Menin, Messines, Moen-Heerster, Molembaix, Mont-Saint-Aubert, Moorslede, Mourcourt, Mouscron, Néchin, Neuve-Eglise, Obigies, Orcq.

Passchendaele, Pecq, Péronne, Ploegsteert, Popuelles, Pottes, Quartes, Ramegnies-Chin, Reckem, Rolleghem, Rougy, Rumes, Petit-Rumes, Rumillies, Saint-Genois, Saint-Maur, Sweveghem, Teintignies, Templeuve, Thunougies, Tournai, Vaulx, Velaines, Velvain, Vlamertinghe, Warchin, Warcoing, Warneton, Wervicq, Werelghem, Wez, Wulverghem, Wytschaete, Ypres, Zantvoorde-Comines, Zonnebeke.

COIN DES MÉNAGÈRES

CORRESPONDANCE MARMITONESQUE. — BABELUTTES. — GROQUANTE. — GATEAU SULTANE.

Correspondance Marmitonesque. — Deux Sœurs à Roubaix. — J'ai été très sensible à vos bons souhaits et vous en remercie de tout cœur. Merci aussi pour **la Groquante**. Je ferai paraître, lundi prochain, la recette de Marmelade d'oranges, et ce, à votre intention. Vous en serez certainement satisfaites.

*

H. L. R. — Vous êtes tout simplement délicieuse et votre empressement à me faire plaisir m'a profondément touché. Merci mille fois, et croyez-moi reconnaissant au superlatif pour vos **recettes de Babeluttes** et de **Gâteau Sultans** que j'insère aujourd'hui dans ma chronique. Quelqu'un qui va être au comble du bonheur c'est **Reine des Marguerite**, aussi permettez-moi de vous dire toute sa gratitude.

*

Babeluttes. — Préparation :

0 fr. 10 de mélasse.
1 verre à bière de cassonade non tassée.
1 noix de beurre.
1 verre à liqueur de lait.

Faites bouillir le tout pendant une dizaine de minutes, et autant que possible, dans une casserole de cuivre. Vous vous assurerez de la cuisson en jetant quelques gouttes de caramel dans un verre d'eau. Versez le mélange sur un marbre beurré. Dès que la pâte n'est plus brûlante, ramassez-la, et étirez-la avec les mains pendant environ un quart d'heure, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle soit bien blonde. Pour finir, étirez-la un peu à la fois en un ruban de la grosseur d'un doigt que l'on coupe aux ciseaux par petits morceaux, pour leur donner la forme de gros berlingots.

Enveloppez les bonbons en papier parchemin.

*

Groquante. — Préparation :

Un œuf.
Une tasse moyenne de farine.
Même quantité de cassonade.

Bien délayer le tout. Beurrer une tourtière, y étendre une fine couche de pâte et faire cuire au four. Quand c'est cuit, démouler immédiatement et tourner en forme de cornet. On peut ajouter quelques amandes.

*

Enfin, voyez, chères ménagères, si je suis sucré aujourd'hui... une recette d'un **gâteau délicieux**, léger et réconfortant, recommandé par... Madame la Faculté... (Saluez !...) pour des convalescents.

Les personnes bien portantes s'en sont toujours très bien trouvées aussi... Je veux parler du...

Gâteau Sultane. — **Préparation :**

Deux œufs.
Deux cuillerées à bouche de sucre en poudre.
Même quantité de crème de riz.

Battre les deux jaunes avec le sucre en poudre, ajouter ensuite la crème de riz et les deux blancs d'œufs battus en neige. Cuire à four deux un quart d'heure environ dans un moule beurré.

MARMITON.

(Reproduction réservée, sauf pour « La Croix » et ses suppléments).

PORT DE DUNKERQUE

ENTREES du 5 janvier

Aiguillon, g. fr. Regina, 78, Lebonen, orge. Leroy.
Sydney, vap. ang. Port Hunter, 2569, cap. Hudson, laine, Morel.
Carthagène, vap. esp. Pagasarri, 2621, cap. Astanga, minerai, Duchateau.
Sydney, st. ang. Walpool, 3147, cap. Gibbs, div. Gondr.
Bordeaux, st. fr. Pontet Canet, 711, cap. Serre, div. Worms.
Alexandrie, vap. ang. Evendale, 2468, cap. Wilkis, div. Duchateau.

SORTIES du 5

Lauvelly, goel. fr. Madeleine, 93, vieux fûts. Leroy.
Hull, vap. ang. Kaipara, 4741, cap. Maclade, div. Gondran.
Cardiff, vap. ang. Cambric, 2804, cap. Nowell, lège, De Backer.
Bordeaux, vap. fr. Président Leroy Lallier, 890, cap. Jacob, div. Hecquet.
Goole, vap. ang. Saltmarck, 461, cap. Pawel, div. Hutter.
Cardiff, vap. all. Frank, 945, cap. Hobben, lège. Leroy.
Swansea, vap. norw. Athalie, 1405, cap. Gorean, lège. Leroy.
New York, vap. ang. Cambrian King, 2315, cap. Lewis, craie, Coquelle.
Havre, vap. fr. Amiral Troude, 2571, div. Ch. R.

Utilisez pour expédier vos cartes de visite (nouvel an, naissances, mariages, décès)

LES **VIGNETTES** DES ECOLES CATHOLIQUES

qui se vendent au bureau du journal et chez les libraires

Prix du carnet (50 vignettes) : 1 fr. 50

Liste des principaux dépôts :

A LILLE : G. Stoffel, 84, rue Saint-André ; *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, et 1, rue des Sept-Agaches ; *Nouvelliste* et *Dépêche*, 77, rue Nationale ; Gachie et Atla, 12, place du Lion-d'Or ; Librairie St-Augustin, 33, rue Esquermoise ; Colpin, 62, rue Esquermoise ; Doublemart, 12, place de Strasbourg ; Giard, 2, rue Royale ; Morelle, 62, rue de Gand ; Hordoir, 250, rue Gambetta ; Dernoncourt, 87, rue des Pyramides ; Ramart, 4, rue du Sec-Arembault ; Demen, 77, rue Esquermoise ; Huygbs, 187, rue de Paris ; Maison du Bon Livre, 30, boulevard Carnot ; Anthony, 22, rue Royale ; Le Bigot frères, 68, rue Nationale ; Leconte-Delezenne, 98, rue Pierre-Legrand.

A MARCQ : Prin-Dehouck, 17, contour N.-D.-V.

A CANTELEU : Lemahieu, 18, rue François-Verly.

A MONS-EN-BARŒUL : Pottier-Hallez, rue de Roubaix.

A LA MADELEINE : H. Bonamy, 154, rue Faidherbe.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 3 janvier

AFFAIRES DIVERSES

500 fr. d'amende à Paul Carette, 37 ans, né à Sainghin-en-Weppes, marchand de beurre à Lys-lez-Lannoy, qui a vendu comme pur un produit contenant 40 % de margarine et 20 % d'eau.

— 50 fr. d'amende à Clémence Carmans, 35 ans, qui a mis en vente à Wattrelos du lait écrémé à 35 %.

— 20 fr. avec sursis à Philomène Duribreux, femme Toulouse, 30 ans, ménagère à La Bassée, et 20 fr. à son mari, Eugène Toulouse, 30 ans, mineur à La Bassée, pour coups à la jeune Marie Debels.

— Pour avoir involontairement brûlé une meule de paille, 50 fr. à Henri Ninck, 29 ans, journalier à Croix.

— Marie Dondal, femme Welcome, épicière à Wattrelos, dépositaire de la Boulangerie coopérative l' « Avenir » de Tourcoing, était poursuivie pour avoir vendu des pains n'ayant pas le poids légal. Le tribunal l'acquitte, déclarant la Coopérative seule responsable du poids des pains qu'elle fournit à ses dépositaires.

— Une perquisition faite au domicile des époux Debliquy-Copman amenait, ces jours derniers la découverte de courroies dérobées par le mari chez son patron, M. Wattelle, à Roubaix, et d'écheveaux volés par la femme chez M. Lepoutre, dans la même Ville. Deux mois au mari, un mois avec sursis à la femme.

—(o)—

Audience du 4 janvier 1913

Présidence de M. GODARD, vice-président

LE COUTEAU DE L'ARABE

Kadji Moham Ben Ali, marchand de nougats, séjournant dans notre ville, mécontent du départ d'une dame Appoline Guermonprez, rue de la Vignette, lui adressa, durant le mois de novembre, des lettres de menaces. Le 24, l'ayant rencontrée dans la rue, il réussit à l'entraîner dans un cabaret, chez Mme Flore, rue du Molinel. Là, profitant qu'elle s'était rendue dans la cour, il lui porta un coup de couteau en pleine figure et la défigurait pour toujours. Malgré les affirmations de plusieurs témoins, l'Arabe soutient que la blessée a voulu se suicider !

Après réquisitoire de M. Flach, il est condamné à 13 mois et à 2 ans d'interdiction.

—o—

Au cours d'une discussion dans la cour de l'estaminet, 237, rue Pierre-Legrand, Henri Maës, 26 ans, a porté à Pierre Dussoire un coup de couteau. Le blessé a dû séjourner longtemps à l'hôpital.

Maës est condamné à 3 mois.

—o—

Le 28 octobre, Alfred Parmentier, 23 ans, couvreur à Armentières, se prenait de querelle à l'estaminet Van Eslandt, à Houplines avec Cyrille Deconninck, forgeron au même lieu. Se sentant le plus faible, il lui porta un coup de couteau; la blessure ne fut pas très grave. Parmentier est condamné à 10 jours.

SERVANTE INFIDÈLE

Germaine Dejonghe, 20 ans, entrait le 15 octobre au service de Mlle D... Dès son arrivée, elle commettait des vols et lors de la perquisition dans sa chambre, on découvrit 107 mouchoirs. De plus, elle a volé 200 fr. Elle est condamnée à 1 an.

CAMBRIOLAGE D'UNE BIJOUTERIE

Le 7 décembre, Jean Arnaud, 36 ans, camelot, profitant de l'absence de Mme Deswerte, bijoutière, rue des Ponts-de-Comines, pénétra chez elle et déroba pour 1800 francs de montres en or, de chaînes ou de sautoirs. Arnaud a offert en vente des objets volés. Malgré les dépositions des témoins, il nie. Les objets volés n'ont jamais été retrouvés.

Arnaud est condamné à 1 an et 1 jour.

DOCUMENTS
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

SOCIÉTÉS

Par acte passé devant Me Devey, notaire à Lille, le 30 décembre 1912, il appert que la Société en nom collectif formée sous la raison et la signature sociales : Veuve Julien MOURMANT et LEDIEU, ayant pour objet le commerce des couleurs, teintures drogueries, huiles et essences de pétrole, avec siège à Lille, 25, rue Lepelletier, est dissoute.

Par acte passé devant Me Devey, notaire à Lille, le 23 décembre 1912, il a été formé une société en nom collectif, sous la raison et la signature sociales : A. LEPEZ et fils, ayant pour objet l'entreprise de pavages, et le commerce de pierres et granits, avec siège à Lille, 131, rue Jacquemars-Giélée.

Par acte passé devant Me Devey, notaire à Lille, le 16 décembre 1912, il appert que, par délibération de son Conseil d'Administration en date du 30 novembre 1912, la Société anonyme des Savonneries LEVER, a transféré son siège social à Haubourdin.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 20 décembre 1912, il a été formé une société en commandite simple, sous la raison et la signature sociales : M. ROY et Cie, ayant pour objet le courtage en matière de Bourse et toutes opérations de Banque ou de Bourse, soit sur valeurs, soit sur marchandises, avec siège à Lille, rue Jacquemars-Giélée, 6, et succursale à Douai, 13, rue du Clocher-St-Pierre.

Par acte s.s.p. en date à Lille du 19 décembre 1912, il appert que la Société en nom collectif formée sous la raison et la signature sociales : DESTOMBES et VERMEERSCH, ayant siège à Lille, rue Colbert, 18, est dissoute.

Par acte passé devant Me Delebelle, notaire à Houbourdin, le 18 décembre 1912, il a été formé une société en nom collectif sous la raison et la signature sociales : Eugène PICHAUX et fils, ayant pour objet l'exploitation d'une malterie, et toutes opérations s'y rattachant, avec siège social à Houbourdin, rue du Bocquiau.

Par délibération du Conseil d'Administration de la Société Anonyme des Laiteries du Nord de la France, en date du 3 décembre 1912, il appert que la dite société dont le siège est à Lille, 149, rue d'Artois, a décidé de transférer ledit siège social à Lille, 72, rue Jean-Bart.

RÉUNIONS

Le 7 janvier 1913, à 12 h. 1/2, réunion pour la nomination du liquidateur définitif du sieur Ernest LESUR, négociant en grains et engrais, à Don. — Juge-commissaire, M. Nuytten ; liquidateur, M. Carbonnier.

Le 7 janvier 1913, à 12 h. 1/2, réunion pour la nomination du syndic définitif du sieur Raoul FOURCAULT, confiseur, à Lille, rue de la Monnaie, 52. — Juge-commissaire, M. Descamps; syndic, M. Mangez.

Le 7 janvier 1913, à 12 h. 3/4, réunion pour la nomination du liquidateur définitif du sieur Albert CALLENS, négociant à Wambrechies. — Juge-commissaire, M. Descamps ; liquidateur, M. Mangez.

Le 7 janvier 1913, à 12 h. 3/4, réunion pour le concordat du sieur Charles GAUCHET, négociant à Houbourdin, place Blondeau. — Juge-commissaire, M. Ovigneur ; liquidateur, M. Debouvry.

Le 10 janvier 1913, à midi, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur Louis DERVAUX, épiceries à Lille, rue Neuve, 32 bis. — Juge-commissaire, M. Remy ; liquidateur, M. Mengez.

Le 10 janvier 1913, à 12 h. 1/2, réunion pour la première affirmation des créances de la dame veuve CAFMEYER, meubles à Lille, 28, rue de Juliers. — Juge-commissaire, M. Decroix ; liquidateur, M. Fremaux.

Le 10 janvier 1913, à 12 h. 1/4, réunion pour la dernière affirmation des créances du sieur Julien HORRIE, boulanger, à Lille, rue des Postes, 216. — Juge-commissaire, M. Decroix; liquidateur, M. Fremaux.

DÉCLARATIONS DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Le sieur Jules DEVOCELLE, marchand-confiseur à La Bassée, rue de Lille, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille, du 30 décembre 1912.

Juge Commissaire : M. Thiriez ; liquidateur : M. Corset.

Le sr René PLATEL fils, négociant en bois à La Madeleine, rue du Quai, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de Commerce de Lille du 3 janvier 1913.

Juge-Commissaire : M. Remy ; liquidateur: M. Fremaux.

L'IMPRIMERIE

de la « CROIX DU NORD »

SE CHARGE

de l'exécution rapide et soignée

des Têtes de Lettres, Factures, Mandats...

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de

Madame Théodore TAILLIE
Née Louise WOEUX

pieusement décédée à Lille, le 3 janvier 1913, dans sa 63e année, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux **Convoi et Service** qui auront lieu le mardi 7 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Etienne, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, place du Lion-d'Or, 10, à 9 heures 3/4.

Les Dames sont priées d'y assister.

Prière de n'envoyer ni fleurs, ni couronnes.

5, 6 J. 8056

REMERCIEMENTS

Madame DESPLATS et sa famille, très touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion de la mort de *M. le docteur Desplats*, et dans l'impossibilité de répondre aux très nombreuses visites, lettres et cartes reçues en cette douloureuse circonstance, remercient leurs nombreux amis, ainsi que toutes les personnes qui ont assisté aux Funérailles et leur adressent l'expression émue de leur reconnaissance.

EN PÉRIL !

Anémiques, vous êtes nombreux. L'appauvrissement de votre sang, la déperdition progressive de vos forces, vous causeront, soyez-en certains, de nombreux malaises. Vous êtes en péril, parce que l'anémie ouvre la porte à toutes les maladies, dont la phtisie, parce que votre faiblesse vous fera courir de graves dangers. Il est facile de les éviter. Enrichissez votre sang en prenant les Pilules Pink, ce qui est peu coûteux, vous retrouverez la santé et vous aurez peut-être économisé les frais considérables de maladie.

Mme BELLEDAME qui demeure à Paris, 6, passage Kuszner, a été en péril, mais grâce au traitement des Pilules Pink elle est de nouveau en bonne santé.

» Il y a quelque temps, écrit Mme Belledame, je me suis trouvée dans un état de santé précaire. J'avais une impression d'épuisement. Je digérais avec difficulté, je souffrais de migraines tenaces et aussi de névralgies. Ma faiblesse était telle que c'est à peine si je pouvais faire mon ménage. Ma fille était anémique aussi. On lui ordonne les Pilules Pink et elle s'en trouve fort bien. J'ai pensé que vos bonnes pilules seraient aussi favorables au rétablissement de ma santé et c'est alors que j'en ai acheté quelques boîtes pour mon usage. Vos pilules ont eu une excellente influence et m'ont aussi bien rétablie que ma fille ».

Les Pilules Pink répondent et satisfont aux besoins des femmes à l'âge critique. Elles soutiennent l'organisme féminin, purifient et enrichissent le sang, tonifient le système nerveux. Elles ont fait traverser à des milliers de femmes cette redoutable période. Les Pilules Pink sont bonnes pour toutes les femmes. Il faut se souvenir qu'elles favorisent la formation des jeunes filles, qu'elles régularisent les fonctions, développent l'appétit, donnent des forces, facilitent les digestions et purifient le sang.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt, Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco. 0101

COMPAREZ
L'excellent VIN de
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA

recommandé par MM. les Médecins aux Hommes, Dames et Enfants

AVEC TOUS LES APERITIFS
connus jusqu'à ce jour

LE GOUTER C'EST L'ADOPTER
Demander « UN TRILLES »
et exiger l'étiquette sur la bouteille

0801

POUR NOS MENAGERES

MARCHES	BEURRE	ŒUFS	POMMES DE TERRE
Paris, 3 janvier........ (pour comparaison)	le kilo Normandie.. 3,20 4,60 Bretagne..... 3,20 3,60 Touraine..... 3,12 3,60 Nord et Est. 3,»» 3,50	le mille Normie Picardie extra 160 176 162 178 choix 140 150 110 144	les 100 kilos Paris....... 11,»» 12,»» Holl. com 11,»» 13,»» Sauc roug 10,»» 11,»» Jaun. com. 8,»» 9,»»
Lille, 31 décemb.........	3,40 à 3,80 le kilo	16,»» à 17,»» le cent	9,»» à »,»» les 100 kil
Aire, 3 janvier...........	3,40 à 3,50 le kilo	3,»» à 3,40 le quart	6,»» à 8,»» les 100 k.
Armentières, 30 déc..	3,50 à »,»» le kilo	17,»» à »,»» le cent	10,»» à »,»» les 100 k.
Arnèke, 17 décemb.....	3,40 à 3,60 le kilo	4,40 à 4,60 le quart	
Avesnes, 27 décemb...	1,65 à 1,75 la livre	3,»» à 3,50 le quart	
Bailleul, 31 déc.........	1,45 à 1,60 la livre	3,»» à 3,50 le quart	5,»» à 6,50 les 100 k.
Bergues, 30 décemb...	3,60 à »,»» le kilo	16,»» à »,»» le cent	0,00 à »,»» les 100 k.
Bourbourg, 31 déc....	3,80 à 4,40 le kilo	3,50 à 4,»» le quart	10,»» à »»,»» les 100 k.
Cambrai, 4 janvier....	1,60 à 1,70 la livre	3,90 à »,»» le quart	8,»» à 10,»» les 100 k.
Cassel, 3 janvier........	1,50 à 1,60 la livre	3,»» à 3,50 le quart	
Courtrai, 23 déc.........	3,»» à 3,20 le kilo	3,50 à »,»» le quart	4,50 à »,»» les 100 k.
Cysoing, 24 décemb...	1,50 à »,»» la livre	3,50 à »,»» le quart	
Douai, 3 janvier.........	3,00 à 3,60 le kilo	4,»» à 5,20 le quart	0,10 à 0,15 le kilo
Estaires, 3 janvier....	1,50 à 2,»» la livre	3,25 à 3,50 le quart	4,50 à 5,»» les 100 k.
Etrœungt, 26 déc.......	1,45 à 1,55 la livre	2,50 à 2,60 le quart	
Fourmies, 21 déc.......	1,70 à »,»» la livre	4,»» à »,»» le quart	
Haubourdin, 3 janv....	2,»» à »,»» la livre	2,20 à »,»» le 1/2 q.	
Hazebrouck, 30 déc....	1,65 à 1,85 la livre	3,25 à 3,50 le quart	5,»» à 5,50 les 100 k.
Hondschoote, 29 déc..	1,75 à 1,95 la livre	3,40 à 3,70 le quart	5,»» à 9,»» les 100 k.
La Bassée, 26 déc.......	1,75 à 2,»» la livre	4,»» à 4,50 le quart	6,»» à 10,»» les 100 k.
Landrecies 28 déc.......	1,70 à 1,75 la livre	3,50 à »,»» le quart	
Le Quesnoy, 27 déc....	1,80 à »,»» la livre	3,80 à 3,90 le quart	
Merville, 31 déc.........	2,»» à »,»» la livre	3,40 à »,»» le quart	5,»» à 7,»» les 100 k.
Ors, 31 décemb...........	1,70 à »,»» la livre	3,»» à »,»» le quart	
St-Amand, 28 déc.......	1,55 à 1,65 la livre	2,80 à »,»» le quart	
Seclin, 16 décemb......	1,40 à 1,55 la livre	3,90 à 4,55 le quart	7,»» à 8,»» les 100 k.
Solesmes, 4 janv.......	1,70 à »,»» la livre	3,25 à »,»» le quart	
Somain, 19 déc..........	1,70 à 1,75 la livre	2,15 à 2,25 le 1/2 q.	
Steenvoorde, 4 janv....	1,60 à 1,80 la livre	3,»» à 3,50 le quart	
Valenciennes, 4 janv..	1,80 à »,»» la livre	3,90 à »,»» le quart	
Wasquehal, 3 janv....	1,90 à »,»» la livre	1,95 à »,»» le 1/2 q.	

FEUILLETON N° 24

LA MAISON DU MENSONGE

PAR

Roger DOMBRE

— Vous ne concevez pas mon supplice, lord Horsborn : vous avez à peine entrevu cette créature d'élite ; vous ne pouviez alors deviner ses vertus incomparables. Elle demeurait défendue contre ma passion par son exquise pureté, par sa dignité superbe, bien plus que par les obstacles matériels qu'elle accumulait entre nous.

Un jour, enfin, n'y tenant plus, tremblant qu'elle ne nous échappât sans retour, car je sentais combien notre vie de mensonge pesait à son âme délicate, j'osai la supplier d'être mienne, de prendre en réalité, par un mariage religieux conclu en Italie, le nom qu'elle portait illégalement.

Elle me désespéra en me repoussant impitoyablement. Pour comble, je devinai que son cœur n'était pas libre et qu'elle ne m'épouserait jamais par amour.

Alors, comptant sur le temps et l'absence, je me retirai quelques jours à Nice, la laissant réfléchir.

Vous ignorez peut-être, lord Horsborn, qu'à cette époque mon petit Jacques que vous avez connu, me fut enlevé par la diphtérie.

Ah ! Dieu nous châtiait bien de notre faute ; depuis que nous l'avons commise, nous n'avons guère joui de notre bien-être...

Toujours des troubles, des malheurs, des deuils... Germaine se dévoua comme une mère au pauvre petit qui expira dans ses bras...

Je fus bien à plaindre, je vous assure. Cependant j'espérais encore un peu que Mademoiselle Lemaire, apitoyée par mon chagrin, se laisserait enfin fléchir ; j'espérais pouvoir vivre encore, sans trop penser à ma misère morale... Mais quand je voulus lui répéter mes supplications, elle avait fui... Je ne l'ai pas revue depuis, et je traînais ma douloureuse existence avec Léone qui faisait de moi ce qui lui plaisait, lorsque vous me ramassâtes à demi-mort sur la route d'Aix, lord Horsborn.

A présent, je vais mourir et je compte sur vous pour transmettre à Mademoiselle Lemaire mes volontés suprêmes. Je lui lègue la moitié de ma fortune ; elle y a droit légalement, puisqu'elle est inscrite dans l'état-civil sous le nom de Clotilde Margaresnes. Nul ne s'étonnera donc qu'elle entre en possession de mon héritage concurremment avec ma sœur.

Elle me devra au moins la sécurité matérielle. Je ne m'en irai pas avec l'horrible crainte de lui avoir causé un irréparable tort.

Il se tut et se renversa sur l'oreiller, sous le coup d'une défaillance. Lancelot se suspendit à la sonnette, tremblant que ce ne fût la fin.

Mais le malheureux revint encore à la vie pour demeurer seul avec l'aumônier et prononcer, de sa voix mourante, ces paroles qu'ont dites tant d'autres avant lui : « Mon père, j'ai péché... »

XVI

Lord Horsborn sonne à la porte d'une de ces pensions de famille qui abritent les déshéritées sans foyer et sans amis.

Muni des révélations justificatrices de Margaresnes que l'on vient d'enterrer à Aix, et de son testament, il vient mettre aux pieds de Mademoiselle Lemaire le repentir du malheureux.

Et ce revoir si proche le bouleverse tout en le ravissant.

Peut-il oublier qu'il a traité la pure jeune fille en coupable alors qu'elle était la victime de son héroïque charité ?

Que ne peut-il effacer avec son sang les lignes violentes où son indignation se donnait carrière et qui avaient certainement blessé la pauvre enfant si cruellement.

A son tour maintenant de baiser la tête et de redouter cette réunion qu'il désire toutefois passionnément... Si maître de lui qu'il soit d'ordinaire, il ne maîtrise qu'à grand peine les battements désordonnés de son cœur.

Il entre dans un pauvre petit parloir dont l'aspect modeste l'attendrit... Ah ! qu'il lui tarde de faire connaître à sa Germaine l'intimité d'un home qui soit bien à elle.

Après quelques minutes d'attente angoissée, la porte s'ouvre, livrant passage à Mademoiselle Lemaire.

Elle est vêtue avec une simplicité presque monacale ; une surprise un peu inquiète se lit dans ses yeux agrandis par les épreuves subies.

D'un mouvement spontané il s'agenouille et porte à ses lèvres le bord de la pauvre petite jupe de laine.

— Oh ! Germaine, je sais tout, à présent. Me pardonnerez-vous le mal que je vous ai fait en croyant ce qui n'était pas ?

Elle s'étonne encore... Pauvre enfant ! Elle a tant souffert qu'elle ne comprend pas ; méfiante, elle n'ose ouvrir son cœur à la joie.

Alors, il la fait asseoir près de lui et, doucement, Lancelot lui apprend les événements survenus chez les Margaresnes depuis qu'elle a fui leur toit.

« Mais nos peines sont finies, conclut-il en terminant son récit. Un amour éprouvé par tant de traverses n'en sera que plus fort... Nul doute même ne restera dans votre esprit, car j'ai maintenant le mot de l'énigme.

J'ai arraché l'aveu de la vérité à ma belle-sœur retrouvée à Paris ces jours-ci. C'était elle qui interceptait notre correspondance dès le début. Cette orgueilleuse avait eu vent de nos conventions. Elle ne supportait pas l'idée qu'un Gaweston pût se mésallier ; car, pour elle, vous n'étiez que Mademoiselle Lemaire, l'institutrice de sa fille, et, pour m'en empêcher, elle employait l'arme des lâches...

Elle aussi a été punie de son crime, puisque son fils est mort...

— Quoi ! le petit lord ?... s'écria Germaine.

— Herbert, oui, et sa disparition a fait de moi le duc d'Horsborn. Vous n'ignorez pas que, chez nous, on hérite un titre et un nom avec une fortune... La mienne est donc considérable, Germaine ; vous serez une lady honorée et enviée...

— Que m'importe cela !... répliqua-t-elle. Vous seul me suffisez désormais.

— Mais, fit-il un peu railleur, n'oubliez pas que vous êtes riches, vous aussi ; la moitié des biens de ce pauvre Margaresnes...

Elle eut un geste de protestation.

Je n'accepterai pas une obole de cette fortune, dit-elle très nettement. Oh !... pour Dieu, délivrez-moi de ce cauchemar...

Puis, se reprenant :

— Je puis vous paraître ingrate, car, en définitive, les Margaresnes m'ont aimée soignée... Je garde à ce malheureux un souvenir pitoyable ; en somme, a-t-il jamais joui de quelque chose ici-bas ?... Mais je refuse son legs.

— Je vous approuve, Germaine. Et de sa sœur, que dites-vous ?

Une ombre passa sur le doux visage de Germaine.

— Je me figure qu'elle me jalousait cruellement... Mais que va devenir la pauvre fille ?

— Ne vous tourmentez pas à son sujet, répliqua lord Horsborn un peu durement ; elle fera toujours son chemin dans ce monde. Elle tient à l'argent, elle sera toujours suffisamment heureuse.

— Ou bien, ce qui est plutôt à craindre, soupira Germaine, elle épousera quelque noblaillon avide, ruiné, désireux de s'enrichir, qui la fera souffrir...

Pauvre Léonce, sans famille et sans foyer, elle aussi expie sa faute. Dieu veuille que, pour elle, le châtiment s'arrête là !

Lord Horsborn pensa qu'elle serait punie encore d'une autre façon ; elle qui avait si âprement désiré devenir lady Horsborn.

Mais, secouant ces préoccupations secondaires, il revint tout à son allégresse et, attirant sa fiancée à lui :

— Chère, lui dit-il en effleurant des lèvres ses cheveux soyeux, vous serez donc enfin à moi...

— Dans la joie comme je l'ai été dans la peine... acheva-t-elle, pâle de bonheur. Oh ! enfin ! enfin ! ne plus vivre dans le péché, dans le mensonge !...

FIN

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt: 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 11-86 651

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, LILLE